

## **CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

**Séance du 18 décembre 2008, Maison de Paroisse, 20h15**

Monsieur Jean-Martin STOLL, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public.

Il remercie chacun de sa présence à cette séance du Conseil communal.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Christian BERTSCHI, Marie-José BOURQUIN, Christian BRIDE, Pierre-Alain DUBOIS, Candice DUFRESNE, Maurice FELLI, Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, Isabelle GIRAUD, Bernard GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI, Eliane HUBERT, Max KNECHT, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Diana MELLY, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Patrick NEGRI, Jean-Robert NEVEU, Daniel NIKLES, Kim OPPENHEIM, René PAVILLARD (absent au premier appel), Giuseppe REPICI, Martine RUCHET, Isabelle SAUSER, Michel SCHADT, Jean-Martin STOLL, Sebastiano TAMBURELLO, Michel TAUXE, Evelyne TISSOT, Jean-Frédéric TISSOT, Eric VAGNIERES, René VAUDROZ, Lawrence WARE.

Sont excusés : Mesdames et Messieurs, Bénédicte CHRISTOFORIDIS, José CRESPO, Jean-Pierre DULEX, Luzia KAEPELI, Isabelle MERMOD GROSS, Jan SANDEN et Lise SAUSER.

L'appel fait constater la présence de 38 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

### **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2008**

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2008 a été adressé à chaque conseiller.

Monsieur Bernard GRANDJEAN informe que lors de la votation pour le préavis no 17/2008 (point 9 de l'ordre du jour), il s'était abstenu. Dès lors le préavis a été accepté à la majorité et non pas à l'unanimité comme mentionné.

Cette modification est acceptée. Le procès-verbal du 26 septembre 2008 sera modifié en conséquence.

Aucune autre remarque n'étant formulée, ce procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **3. ASSERMENTATION**

Aucune assermentation.

## **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Depuis la dernière séance, Monsieur Jean-Martin STOLL a représenté le Conseil communal à cinq reprises :

- Le 27 septembre, à la réception des nouveaux citoyens de la classe 1990. Le thème de cette journée a été une présentation des divers organes qui interviennent pour assurer la sécurité à Leysin, essentiellement les pompiers et les secours en montagne. C'était très intéressant et il remercie la Municipalité d'avoir organisé cette réception de main de maître.
- Le 14 novembre, il a assisté à une séance d'information sur la mise à jour des natures inscrites au cadastre concernant les zones agricoles et forestières. Cette information était donnée par les responsables des services cantonaux concernés. Il n'avait pas été convié à cette séance. Heureusement qu'il lit la Feuille des avis officiels. Il lui a semblé qu'il était bon que le Conseil soit représenté.
- Le 15 novembre, il a participé à la réception donnée à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des guides de montagne suisses qui s'est déroulée à Leysin.
- Le 6 décembre, il a été convié à la soirée annuelle de la Fanfare la Rose des Alpes. Belle soirée. Merci à tous les musiciens de tous âges dont les prestations ont enchanté nos oreilles. Merci aussi aux organisateurs.
- Enfin, ce matin, à l'occasion de la visite de Monsieur le Préfet, il lui a présenté, en compagnie de Madame la Secrétaire, les divers documents concernant notre Conseil qu'il désirait contrôler. Il s'est plu à reconnaître la bonne tenue de ces documents.

## **DECES ET NAISSANCES**

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de six habitants de la Commune.

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus. Il s'agit de Messieurs

André TIECHE  
Maurice ANDRE  
Peter STRAHM

Patrick NOVERRAZ  
Jean Aloïs PIDOUX  
Marcel TAUXE

Monsieur Jean-Martin STOLL rappelle que Messieurs Maurice ANDRE et Peter STRAHM ont été de fidèles employés de la Commune, Monsieur ANDRE comme Préposé au contrôle des habitants et Monsieur STRAHM au Service des travaux. Ils ont servi les intérêts de la communauté leysenoude avec conscience et compétence. Ils ont droit à toute notre reconnaissance. Nous les remercions ici au nom de toute la population.

Depuis le dernier Conseil, une seule nouvelle naissance est à signaler à Leysin. Il s'agit de

Nathan METRAUX

C'est avec plaisir que nous l'accueillons. Félicitations aux parents.

### VOTATIONS

Le 30 novembre dernier, le peuple a été appelé à se prononcer, par votations, sur 5 objets fédéraux et 3 objets cantonaux.

Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Votations fédérales :

Initiative pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantine		Initiative pour un âge de l'AVS flexible		Initiative pour la suppression du droit de recours des organisations	
Participation	45,1 %	Participation	45,2 %	Participation	45,1 %
Rentrés	537	Rentrés	538	Rentrés	537
Blancs	5	Blancs	10	Blancs	13
Nuls	0	Nuls	0	Nuls	0
Valables	532	Valables	528	Valables	524
	226 (42,5 %)	OUI	302 (57,2 %)	OUI	180 (34,4 %)
NON	306 (57,5 %)	NON	226 (42,8 %)	NON	344 (65,5 %)

Initiative pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse		Modification de la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes	
Participation	45,1 %	Participation	45,1 %
Rentrés	537	Rentrés	537
Blancs	23	Blancs	14
Nuls	0	Nuls	0
Valables	514	Valables	523
OUI	170 (33,1 %)	OUI	293 (56 %)
NON	344 (66,9 %)	NON	130 (44 %)

Votations cantonales

Désignation des juges assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal		Crédit pour la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts	
Participation	44,4 %	Participation	44,8 %
Rentrés	529	Rentrés	534
Blancs	37	Blancs	11
Nuls	0	Nuls	0
Valables	492	Valables	523
OUI	440 (89,4 %)	OUI	274 (52,4 %)
NON	52 (10,6 %)	NON	249 (47,6 %)

	Initiative populaire "Fu- mée passive et santé"	Contre-projet du Grand Conseil	Question subsidiaire
Participation	44,9 %		
Rentrés	535		
Blancs	4		
Nuls	0		
Valables	531		
Sans réponse	9	14	26
OUI	387 (72,9 %)	354 ( 66,7 %)	Initiative : 270 (50,9 %)
NON	135 (25,4 %)	163 (30,7 %)	Contre-projet : 235 44,3 %)

**5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BATIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2008 ET REPOSES DE LA MUNICIPALITE**

Tout le monde ayant reçu ce rapport, il n'y a pas lieu de le lire. Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

Monsieur Jacques MANIGLEY souhaite apporter une précision concernant la salle de gymnastique. Cette petite salle de gymnastique au Collège est suroccupée par rapport aux classes de l'établissement scolaire et il est dit que les classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> se rendent au Centre sportif de Crettex Jaquet pour les après-midis sportifs, c'est largement insuffisant. Il y a exactement 15 périodes de gymnastique qui sont données au Centre sportif de Crettex Jaquet et des journées ou après-midi sportifs. Mais cela signifie naturellement des transports d'élèves à travers le Village le matin généralement ou l'après-midi.

Monsieur Daniel NIKLES souhaite faire remarquer qu'à la page 4 de ce rapport, on nous fait une description de la salle de travaux manuels du Collège primaire, qui est une salle destinée aux élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année, et qui devraient, selon les directives du Canton, travailler le métal.

Or, cette salle ne permet pas de travailler le métal de par sa taille et de par son équipement. Dès lors, il estime que c'est un peu excessif de considérer cette salle comme très bien équipée.

Madame Gabrielle GUIGNARD souhaite répondre à Monsieur Daniel NIKLES qu'il est précisé "très bien équipée pour les travaux sur bois exclusivement".

La parole n'étant plus demandée, le rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 18/2008 – BUDGET 2009**

Le rapporteur étant excusé, Monsieur Jean-Martin STOLL prie la Présidente de la commission, Madame Martine RUCHET de venir lire le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit

- d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2009 qui se présente comme suit :

Produits	fr. 14'519'181.--
Charges	fr. <u>14'500.056.75</u>
Excédent de recettes	fr. 19'124.25

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

Monsieur Jacques MANIGLEY a deux questions :

Compte 210.4063 – impôt sur les tombolas et les lotos :

Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait été décidé que l'impôt sur les lotos serait supprimé. Il sait bien que c'est une petite somme, fr. 500.--, mais elle n'a pas disparu d'un budget à l'autre.

Compte 720.3525 – frais de participation pour un éducateur :

Il demande qui est cette personne et à quoi sert cet éducateur car les écoles pourraient éventuellement être intéressées.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe qu'en ce qui concerne les tombolas et les lotos, il s'agit d'une erreur.

Pour ce qui est de l'éducateur, c'est un éducateur de rue qui s'occupe de la problématique de la drogue et de l'aide à la jeunesse. C'est une opération qui est menée par l'ARASAPE et la Commune a décidé de participer à ce concept.

Monsieur Jacques MANIGLEY demande s'il pourrait éventuellement être appelé par les écoles pour faire de la prévention.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT va se renseigner.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 19/2008 – ADHESION AU RESEAU D'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU CHABLAIS CONFORMEMENT A LA LAJE (LOI SUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS)**

Monsieur Serge MOREL, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à la majorité les conclusions du préavis, soit :

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- de charger l'ARASAPE d'être l'interlocuteur de la FAJE (Fondation pour l'accueil de la petite enfance), et par conséquent de lui donner la charge de gestion du réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais,
- d'autoriser la Municipalité à financer la participation communale dans le cadre du budget ordinaire (déficit 2009 estimé à fr. 116'525.--).

Madame Martine RUCHET, Présidente, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité avec 5 avis contraires et 3 abstentions.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 20/2008 – ECOLE DE MUSIQUE LEYSIN – LES ORMONTS (EMLO) – BATIMENT LA CARRAYE - TRANSFORMATIONS**

Monsieur Jean-Michel GIL, Président, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 443'430.-- pour les travaux d'aménagement des locaux du bâtiment communal de la Carraye destinés à l'EMLO,
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux, déduction faite des contributions de tiers, par le biais d'un emprunt, aux meilleures conditions du marché, remboursable en 20 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans.

Madame Martine RUCHET, Présidente, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

Monsieur Jacques MANIGLEY demande si ce local pourra être utilisé également par les écoles de Leysin. Il pense tout particulièrement au petit chœur.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe qu'il a été décidé en Municipalité qu'une fois les travaux terminés, il y aura un contrat de bail directement avec l'EMLO et que celle-ci sera chargée d'exploiter la salle. Il pense que l'EMLO mettra volontiers cette salle à disposition pour le petit chœur ou d'autres organisations qui pourraient avoir lieu dans cette salle.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## **9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Nonagénaires**

Madame Marie-José JULMI, Municipale, informe que durant ces six derniers mois, elle a eu le plaisir de transmettre les vœux des Autorités à trois heureuses nonagénaires, soit Mesdames

Anita ALLAZ

Simone FELLI

Elisabeth PETITPIERRE

ce qui porte le nombre total à huit nonagénaires pour l'année 2008.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de santé pour 2009.

### **Bâtiments scolaires**

Madame Marie-José JULMI rappelle que lors de la séance du Conseil communal de juillet, elle avait informé que les bâtiments scolaires seraient contrôlés.

Le rapport d'inspection a été établi, duquel il ressort que l'ensemble de ceux-ci sont dans un état jugé bon. Certains éléments devront être contrôlés ou remplacés, notamment au Collège, mais il ne s'agit pas d'interventions importantes.

### **Situation médicale**

Madame Marie-José JULMI communique que depuis l'envoi du tous ménages concernant la situation médicale, un médecin est présent jusqu'au 5 janvier prochain dans le cabinet de Madame WALKER et peut-être plus longtemps si convenance.

Monsieur Pierre-Yves MAILLARD, Conseiller d'Etat, s'est déplacé hier à Leysin pour nous assurer de son soutien afin de mettre en place une procédure et de trouver une solution à long terme.

Un bilan de la situation sera fait au début janvier 2009.

### **Permis d'habiter**

Monsieur Denis RIME, Municipal, informe que la Municipalité a pris un peu de retard concernant la délivrance des permis d'habiter. Les personnes demandant un permis de construire sont pressées de le recevoir mais ne le lisent pas jusqu'au bout.

Aujourd'hui, la Municipalité a décidé d'envoyer une lettre type qui sera adressée à tous les demandeurs.

En effet, le service communal des constructions doit pouvoir contrôler que les travaux réalisés soient conformes à ce qui a été mis à l'enquête publique.

### **Motion de Monsieur Jean-Martin STOLL concernant le RPE**

A ce jour, le nouveau règlement concernant la police des constructions est en consultation auprès des membres de la Municipalité et un préavis sera adressé au Conseil communal lors du premier semestre 2009.

### **Manège**

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe qu'une séance avec la Commission du Manège est convoquée pour le 12 janvier prochain.

Il sera en outre traité le dossier présenté par les utilisateurs du Manège, la recherche de solutions pour l'avenir, la remise en état du bâtiment et ce sera également la possibilité pour la Municipalité de faire part de sa position au sujet de ce Manège.

### **Fusion des communes**

Monsieur Jean-Marc UDRIOT communique que les Communes d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus ont renoncé à participer à l'étude de faisabilité.

Par contre, la Commune de Corbeyrier y participera ce qui fait que 4 communes sont concernées.

Une séance sera organisée le 20 janvier 2009, à Aigle, avec la présence des commissions ad hoc de chaque Conseil communal, avec pour but d'expliquer la procédure.

L'étude est attendue pour le mois de mai 2009.

## **10.- INTERPELLATIONS**

Aucune.

## **11.- POSTULATS**

Aucun.



## **12.- MOTIONS**

Monsieur Jean-Martin STOLL a reçu une motion de la part de Monsieur Bernard GRANDJEAN. Il en lit le texte :

*"Création d'une commission de travail chargée de l'étude des bâtiments scolaires de Leysin".*

*Je propose au Conseil communal de constituer une commission chargée*

- *de dresser un état des lieux du collège primaire, du bâtiment de Belmont, de la salle de gymnastique, de L'Oasis, du chalet Le Préau et du bâtiment Le Verger,*
- *d'entrer en relation avec les Autorités cantonales chargées de l'application des règlements en matière de bâtiments scolaires,*
- *de collaborer étroitement avec des représentants de la Municipalité et des partenaires de l'école,*
- *de proposer des améliorations dans les domaines de la consommation énergétique, de l'utilisation de l'espace, de la gestion des locaux, des prestations scolaires.*

*Selon l'article 72 de notre règlement, je demande que cette proposition soit prise en considération directement par la Municipalité pour étude et rapport.*

Monsieur Bernard GRANDJEAN donne lecture de ses arguments :

*Depuis de nombreuses années, la Commission de gestion se penche de manière récurrente sur le problème de la gestion de notre patrimoine scolaire.*

*Les observations, propositions et souhaits de la Commission de gestion sont poliment entendus. Quelques améliorations ponctuelles sont mises en place, mais le problème, qui ne présente pas à proprement parler de caractère d'urgence, n'est actuellement pas perçu dans sa globalité, malgré toute la bonne volonté et l'engagement de Madame Marie-José JULMI, Municipale, très présente sur le terrain.*

*Nos bâtiments scolaires méritent une solide réflexion de fond au niveau de l'économie énergétique. Les toits ne sont pas isolés. A titre d'exemple, on peut décerner le triste prix du premier toit sans neige au Collège primaire. La très vétuste citerne à mazout chauffe le ciel... et certaines portes, à l'effarement de la Commission de gestion, ne ferment pas hermétiquement.*

*Par le passé, de nombreuses études ont été menées, notamment en lien avec l'ECA et les mesures de sécurité BPA. Si le dernier étage du Collège a été condamné, il est à mon avis temps de reprendre la réflexion et de chercher des solutions intelligentes à une utilisation rationnelle des espaces à disposition.*

*Un travail conséquent devrait être entrepris en relation avec les représentants du Canton en matière de mise en conformité des locaux de travail. Depuis Etacom, nous savons tous que l'entretien et la mise à disposition de locaux scolaires conformes reviennent aux communes. Je suis certes informé qu'une visite-inspection a eu lieu récemment, je suis surpris par la banalisation des problèmes existants, mais je pense intimement que le Législatif doit aider l'Exécutif à engager la réflexion.*

*L'investissement accordé en 2001, soit fr. 316'000.-- à la création de deux classes au bâtiment Le Verger doit absolument être rentabilisé par une gestion exemplaire des locaux.*

*Les vitrages de la salle de gymnastique vont être changés. Fort bien, mais nous sommes tous d'accord qu'il s'agit bien là d'un emplâtre sur une jambe de bois si un projet global n'est pas envisagé à moyen terme, incluant la problématique de l'isolation, des vestiaires inutilisables pour des groupes mixtes.*

*Veuillez, je vous prie, faire bon accueil à cette motion qui pourrait donner de l'allant à une réflexion sérieuse débouchant sur des travaux de maintenance, de restauration respectant à la fois le patrimoine et les besoins d'une école moderne.*

*Je suis très à l'aise pour engager cette réflexion puisque je n'enseigne plus à Leysin depuis 10 ans, donc ne suis pas personnellement concerné par ces conditions de travail là.*

*Enfin, l'effort que nous consentons pour d'autres objets (centres sportifs, aménagements extérieurs) est remarquable et louable, alors soyons logiques et engageons dès maintenant une étude sur une maintenance réfléchie de nos bâtiments scolaires, sans précipitation inconsidérée et sans obligation d'actions dans l'urgence.*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard GRANDJEAN. Il ouvre la discussion au sujet de cette motion.

La parole n'étant pas demandée, la motion est soumise au vote. Elle est acceptée à la majorité avec 4 avis contraires et 2 absentions. Elle sera donc transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

### **13.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

#### **Collège intercommunal**

Madame Isabelle SAUSER demande pourquoi les fr. 100'000.-- concernant le crédit d'étude pour un collège intercommunal ont été supprimés du budget et elle souhaiterait savoir si on a l'espoir que ce projet soit réalisé un jour.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, précise que le fait que le Conseil ait voté des amendements sur les statuts de l'AISOL où il y avait clairement à l'intérieur le Collège intercommunal a créé une situation de blocage. Les Communes des Ormonts n'acceptent pas ces amendements. Madame Marie-José JULMI est chargée de détendre la situation et de trouver une variante qui permettait d'avancer.

Le projet HarmoS est aujourd'hui en consultation et il faut 10 cantons suisses pour qu'il soit accepté. Aujourd'hui, il y en a 9. Il ne peut pas s'empêcher de lier la question de Madame Isabelle SAUSER avec la motion de Monsieur Bernard GRANDJEAN que la Municipalité soutient pleinement. Il faudra voir dans quelle direction il faut se diriger. On est un petit peu dans le flou actuellement.

Si la situation se détend, on fera un préavis pour ce crédit d'étude.

Situation médicale

Madame Anne-Sylvie GAY tient à préciser qu'il y aura un médecin jusqu'au 15 février.

Madame Marie-José JULMI rappelle que dans le tous ménages, on a bien parlé du 21 février 2009.

Garderie Arc-en-Ciel

Monsieur Eric BARROUD communique que la garderie a emménagé dans ses nouveaux locaux le week-end passé. Il tient à remercier la Municipalité pour les travaux réalisés, ceux-ci ayant commencé au début septembre. Il y aura une inauguration au mois de janvier et les conseillers sont cordialement invités.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur STOLL donne la parole à Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT souhaite faire une petite présentation un peu différente des années précédentes. Il n'a pas souhaité faire un résumé des préavis acceptés durant 2008.

Il commencera par un tour d'horizon au niveau des ressources humaines de la Commune de Leysin pour dire que nous sommes très satisfaits du travail de notre personnel communal. Durant cette année, les difficultés pour eux ont été évidentes : manque de personnel, difficultés dans plusieurs secteurs et il estime que ces gens-là méritent véritablement notre satisfaction. Il faut savoir qu'ils travaillent au vu et aux sus de tout le monde. Alors chacun peut amener sa critique. Tout est critiquable, tout est critiqué, mais il peut assurer qu'ils ont un engagement sans faille. Pour nous évidemment il y a des soucis à l'intérieur, mais nos soucis à l'intérieur nous les réglons au sein du personnel communal et en tous les cas pas sur la place publique.

Il aimerait dire aussi qu'à la hauteur de leur engagement cette année, nous avons versé, cela ne s'est pas fait très souvent, une prime annuelle à chaque employé communal.

Au niveau des mutations, les départs sont quasiment remplacés, à savoir que notre technicien communal, Monsieur Raymond DUFRESNE, qui fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre de ce mois, mais il a prolongé son contrat jusqu'au 30 avril 2009 à notre demande, sera remplacé au 1<sup>er</sup> avril 2009 par Monsieur Christophe FLIPO. Il est de 1969, originaire de Payerne et habite Ollon.

Quant au poste du Chef du Service des travaux et des eaux, là également nous avons trouvé une personne, en l'occurrence Monsieur Alain BRASEY qui est lui de 1962. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> avril 2009. Il est originaire de Lausanne et habite Cergnat.

Nous avons aussi trois autres personnes qui ont été engagées dernièrement : Monsieur Markus PERRETEN, qui a été engagé à la Section des travaux et qui apportera une aide également à la STEP, Monsieur Jonathan CHESAUX, également à la Section des travaux et dès le 1<sup>er</sup> mars 2009, nous aurons le plaisir d'accueillir Monsieur Alexandre DURGNAT, la 3<sup>e</sup> génération, qui commencera bien sûr à la Section des eaux.

Voilà pour ce qui est des ressources humaines.

Concernant un petit bilan de mi-législature, il doit dire très honnêtement que sur le plan humain, cela n'a pas toujours été facile ni évident pour le collège pour des raisons que tous les Conseillers et Conseillères connaissent, mais nos motivations d'assumer les nombreuses charges liées à la fonction sont toujours bien présentes. Le travail du collège nécessite beaucoup de doigté et de finesse. Nous resterons toujours à l'écoute des Conseillères et Conseillers et des citoyens mais nous fixons tout de même une petite règle, c'est que le respect doit prédominer.

Nous avons présenté des préavis dans tous les domaines, que ce soit économiques, sociaux, culturels, édilités ou urbanisme. Il pense que nous avons fait avec vous le Conseil communal des choses intéressantes pour les citoyens. Bien sûr, on a de la chance puisque nous avons une conjoncture financière pour la Commune qui est intéressante mais on aurait pu s'asseoir sur nos lauriers et attendre.

Egalement le travail régional. Peut-être êtes-vous moins sensibles à cela mais ce travail régional devient de plus en plus conséquent. Il n'est pas possible de défendre la Commune et de faire valoir nos positions sans avoir une proximité, en tous les cas dans le cadre du district. Les relations avec l'Etat de Vaud et ses services sont une nécessité et elles doivent être au top.

Qu'en est-il de la suite du programme pour la législature ? Le budget 2009 a été adopté aujourd'hui à la majorité. Ce budget 2009 a deux particularités :

Tout d'abord nous participons, dans un des postes, pour 50 % au salaire de Monsieur Pierre-Alain MORARD. Monsieur Pierre-Alain MORARD, qui a été nommé Directeur du marketing et destination pour Leysin Tourisme, va également accomplir des missions pour la Commune.

Par le passé, nous avons engagé un dénommé PASCHE pour éteindre les incendies.

Aujourd'hui, nous engageons une personne pour l'avenir. Il pense que c'est prometteur et positif.

Monsieur Pierre-Alain MORARD aura notamment comme tâches la poursuite des actions Enjoy Switzerland, projet qui se termine cette année, mais on n'arrête pas pour autant. Il y a des projets sur la table de la Municipalité, notamment le bus local à gaz, la signalisation, la charte d'accueil, etc. Il aura également une mission dans le développement au niveau des dossiers touristiques parce que l'on doit chaque fois les présenter dans la région et au Canton et c'est un travail assez ardu. Il nous soutiendra dans tous les projets qui concernent le Plan directeur communal.

Par ailleurs, la Municipalité a décidé de donner un mandat à Madame la Dr Isabelle CHEVALLEY. Il s'agit de tous les problèmes liés à l'environnement et nous souhaitons, avec elle, faire un tour d'horizon sur les possibilités de production d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie sur la Commune. Cela inclut les bâtiments scolaires. Il y aura également la gestion des déchets qui peut devenir un poste beaucoup moins coûteux, la mobilité et la notion de développement durable dans les divers services de la Commune. Nous nous sommes aperçus qu'avec nos moyens humains et financiers, nous n'avons pas les capacités ni les compétences pour le faire, donc on s'est approché de cette personne qui a accepté ce mandat et il pense que c'est quelque chose de positif.

Concernant la Municipalité et les dicastères, pour 2009 :

- Madame Marie-José JULMI a pour objectif de présenter des préavis concernant la réfection et la mise en conformité des eaux pour le restaurant de Mayen, toute la question du Collège : préau, sorties de secours, salle de gymnastique et elle a un objectif, c'est la Bourse des Pauvres avec des transformations pour un tourisme rural.
- En ce qui concerne le dicastère de Monsieur Denis RIME, il y a la question de toute la problématique des places de parc à Leysin et particulièrement à l'entrée de la station où l'on aurait la possibilité d'agrandir le parking de la Tour d'Aï et de créer un trottoir depuis La Carraye jusqu'à l'entrée du Village.
- Concernant le dicastère de Monsieur Patrick BLATTI, il y a toujours le crédit d'étude pour les centres sportifs avec la réfection des vestiaires qui est une priorité, le réseau informatique pour Enjoy et le nouveau règlement de la taxe de séjour.
- Pour ce qui de Monsieur Richard CALDERINI, il y a le remplacement de la balayeuse, le chantier Place Large-Esserts avec l'élargissement de la route, l'éclairage et la création d'un trottoir, et la rénovation du cimetière.
- En ce qui concerne Monsieur Jean-Marc UDRIOT, ce sont les préavis standards : arrêté d'imposition, budget et comptes plus le statut du personnel qui, aujourd'hui, ne correspond plus à ce que l'on souhaiterait au niveau de la gestion des ressources humaines.

Voilà pour le programme de législature.

Il ne voudrait pas arriver à la fin de ce discours sans remercier chaleureusement toutes les conseillères communales et tous les conseillers communaux pour le travail accompli dans les commissions ad hoc et dans les commissions permanentes et pour leur confiance.

Finalement, on s'est aperçu que tous les préavis depuis 2 ans et demi ont été acceptés, certains avec des amendements, mais c'est quand même une preuve de confiance et une preuve de travail en collaboration et il croit que cela mérite d'être soulevé. Merci beaucoup.

Son souhait : il ne pense pas que l'on va vers des mois ou des années très faciles, ni pour les employés, ni pour les ouvriers, ni pour les patrons, ni pour personne. Mais il espère que l'on saura rester positifs dans toutes les circonstances car dans chaque difficulté peut poindre, peut-être, une solution qui est innovatrice.

Nous sommes particulièrement sensibles au fait qu'aucun projet ne peut voir le jour s'il n'y a pas une collaboration commune. Une seule personne ne pourra pas faire avancer un dossier.

Une dernière chose : chacun a le droit de s'exprimer mais aussi chacun a le droit de réponse. Ce n'est pas toujours le cas.

Il faut aussi savoir que la Municipalité est là pour décider. Si elle ne décide pas, c'est le chaos. Alors quand on prend certaines décisions, parfois elles ne sont pas toujours comprises parce que chacun regarde le problème du bout de sa lorgnette, mais il y a toujours des tenants et des aboutissants.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce que nous voulions vous dire.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, une excellente année 2009 pleine de surprises et de joie pour vous, vos amis et vos proches.

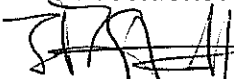
Monsieur Jean-Martin STOLL remercie Monsieur le Syndic pour son allocution.

Madame la Secrétaire procède au contre-appel.

Monsieur le Président remercie les Conseillers de leur attention, les convie à la traditionnelle collation de fin d'année et leur souhaite bon retour chez eux.

La séance est levée à 21h22.

Leysin, le 18 décembre 2008

Pour le Conseil communal :  
Le Président :   
Jean-Martin STOLL  
La Secrétaire :   
Nicole MANIGLEY

